

**De :** Service des communications <[sc@surete.qc.ca](mailto:sc@surete.qc.ca)>

**Envoyé :** samedi, mars 14, 2020 4:25 p.m.

**À :** #Policiers

**Objet :** (RESTREINT) Maladie à coronavirus (COVID-19) : Actions prises et à venir pour votre santé et sécurité



## **Maladie à coronavirus (COVID-19) : Actions prises et à venir pour votre santé et sécurité**

Dans les circonstances entourant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), plusieurs actions sont déjà en place à la Sûreté du Québec afin d'assurer la santé et la sécurité des employés civils et policiers.

La structure des mesures d'urgence a été déclenchée. Nous nous coordonnons avec les décisions gouvernementales qui évoluent rapidement. Le Centre de coordination est en fonction, en plus de centres opérationnels (CO) en district.

L'OPS Vulcain est en vigueur. Supervisée par la Direction des mesures d'urgence et de la sécurité des réseaux de transport, elle consiste à informer et protéger le personnel, à maintenir les services aux citoyens et à informer ces derniers des mesures exceptionnelles de nos activités. Elle vise à minimiser les impacts sur nos activités, à soutenir les ministères et organismes, les autres services de police et à encadrer le transport vers les centres de mise en quarantaine des personnes visées sur le territoire québécois.

Dans les centres de gestion d'appels (CGA), lors de la réception d'un appel, les préposés aux appels ont la responsabilité de questionner l'appelant sur son état de santé, de même que sur celui des personnes présentes sur les lieux de l'intervention, pour s'assurer que les policiers répondant à la demande prennent les mesures préventives nécessaires à leur santé et à leur sécurité lors de l'intervention.

L'équipe de la logistique assure actuellement la distribution d'équipements de protection individuels (masques, désinfectant, lunettes) dans les CO mis en place dans chacun de vos districts. Ces équipements sont ensuite distribués aussi rapidement que possible dans les postes pour le personnel policier. Cette distribution est déjà en cours et, pour les postes plus éloignés, nous prévoyons que tous les CO des districts seront à même de distribuer les équipements de protection au plus tard lundi. L'équipe de la logistique reste à l'affût des besoins à venir selon l'évolution de la situation.

De plus, une nouvelle section sur le COVID-19 est en ligne dans la section Santé et prévention au travail de l'intranet de la Sûreté. Les fiches informatives concernant les mesures préventives à adopter pour protéger votre santé et votre sécurité, incluant lors de vos interventions policières auprès des citoyens et lors de décontaminations de vêtements et d'environnement de travail y sont. Prenez note que ces fiches sont également jointes à la distribution des équipements de protection individuels.

En ce qui concerne votre présence au travail en lien avec des symptômes que vous, ou votre entourage, pourriez ressentir, la garde de vos enfants ou l'utilisation des vacances à venir, des outils sur la marche à suivre dans de tels cas seront aussi disponibles dans cette section, en plus d'un logigramme et d'une section FAQ. Cette section du site sera mise à jour régulièrement.

Toutes questions concernant les relations de travail ou la santé et sécurité au travail doivent être acheminées au centre opérationnel de votre district en suivant votre chaîne de commandement.

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au Coronavirus ou ses impacts, nous vous invitons à communiquer avec le Programme d'aide aux employés au 1 800 931 5151.

Soyez assurés que je surveille la situation de près et vous tiendrai rapidement informés de son évolution,

*Johanne Beausoleil*